

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agence du numérique, le Commissariat général à l'égalité des territoires et Epareca sont devenus l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).



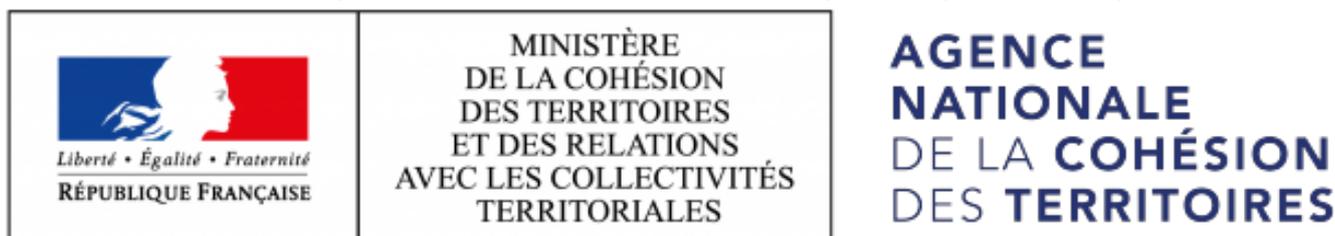
Annoncée par le président de la République lors de la Conférence nationale des territoires en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est mise en place le 1er janvier 2020.

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT se positionne comme un nouveau partenaire pour les collectivités locales pour faire réussir leurs projets de territoires.

L'Agence s'adresse aux communes, EPCI, départements..., de métropole et d'outre-mer, des territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, montagne, littoraux, centres des villes moyennes, périurbain... Elle facilite la mise en œuvre des projets de territoire, mais elle peut aussi répondre à des besoins plus spécifiques.

Plus d'informations [en suivant ce lien](#) [1] et retrouvez nos [précédents articles sur l'ANCT](#) [2]

En attendant la mise en ligne d'un nouveau site internet, le logo de l'Agence est disponible.



mctrct_horizontal-anct_texte_bleu.png

Dates: Mardi 28 janvier 2020 - 11:45

Thématiques: [Collectivités / Etablissement public](#) [3]

[Politique de la ville - DSU](#) [4]

Publié le 28 janvier 2020

URL de la source (modifié le 28/01/2020 - 12:21): <https://irev.fr/actualites-0/lagence-nationale-de-cohesion-des-territoires-prend-corps>

Liens

[1] <https://www.cget.gouv.fr/actualites/l-agence-nationale-de-la-cohesion-des-territoires>

[2] <https://irev.fr/actualites-0/le-premier-conseil-dadministration-de-lagence-nationale-de-la-cohesion-des-territoires>

[3] <https://irev.fr/taxonomy/term/3676>

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>